



## Assemblée générale

Distr. LIMITÉE

A/C.5/50/L.69 31 mai 1996 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session CINQUIÈME COMMISSION Point 159 de l'ordre du jour

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

## <u>Projet de décision présenté par le Président</u> à la suite de consultations officieuses

L'Assemblée générale prend acte de la note du Secrétaire général relative au respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés<sup>1</sup>, ainsi que de la déclaration faite par le représentant du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité le 14 décembre 1995<sup>2</sup>, et prie le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur cette question à sa cinquante et unième session.

\_\_\_\_

 $<sup>^{1}</sup>$  A/C.5/50/3.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> A/C.5/50/SR.40, par. 55.